

FORMATION SYNDICALE

**Recrutement, affectation, statut, carrière,
rémunération, missions :
quelles seront les conséquences d'AP 2022 pour les
agents de la Fonction Publique ?!?!**

- Suppressions de missions, plan de départ de fonctionnaires
- Précarité généralisée par le recours accru au contrat
- Rémunération à la performance, stagnation de la rémunération indiciaire au profit de la part variable
- Droits des élus des personnels attaqués, alors que le paritarisme est une garantie pour nos promotions et nos mutations

MARDI 26 MARS 2019

**DE 9h30 à 16h00
SALLE DU PRE MARTINET à
BEAUVAIS**

*Attention ! Envoyer le courrier de demande de stage
avant le MARDI 26 FEVRIER 2019 !!!*

**ACTION
PUBLIQUE
2022**

**SERVICE
PUBLIC**

~~se réinventer~~
le détraquer
pour mieux ~~servir~~
le détruire

Nos 22 propositions pour
~~changer de modèle~~
en finir avec notre

Matinée

Intervenant : Benoît TESTE

Benoît Teste est membre du secteur national "Situation des personnels" de la FSU. Il est également secrétaire général adjoint du SNES-FSU.

Il fera une présentation générale du projet AP 2022 et répondra à toutes vos questions.

Après-midi

Différents ateliers seront organisés pour aborder les problèmes spécifiques qui se posent dans les différents versants de la Fonction Publique :

- Fonction publique territoriale
- Fonction publique d'État
- Education nationale

FORMATIONS SYNDICALES A VENIR...

- mardi 30 avril 2019 : **stage Société : comment lutter contre la montée des idées l'extrême droite en France ?**
- mardi 21 mai 2019 : **stage Education : Pilotage du système éducatif versus autonomie des établissements**
- 23 mai et 11 juin 2019 : **stage FPT : deux stages décentralisés à Compiègne et Beauvais**

COMMENT PARTICIPER ???

Les stages de formations syndicales sont **ouverts à tous**, fonctionnaires ou contractuels, de la fonction publique d'état ou territoriale, adhérents ou non d'un syndicat de la FSU.

Pour participer à un stage, il faut **impérativement en faire la demande un mois avant la date du stage**

Pour en faire la demande, il faut :

- reproduire de manière manuscrite le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN. Pour les personnels 1er degré, y joindre l'imprimé n°5 d'autorisation d'absence pour raisons syndicales ;
- s'inscrire auprès de la FSU : fsu60@fsu.fr ou 06 28 13 29 74.

Rappels :

- tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an) ;
- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. En cas de refus, nous contacter à la section.

LETTRÉ TYPE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

(demande individuelle à adresser au moins 1 mois à l'avance par voie hiérarchique)

NOM.....Prénom.....
Grade et fonction
Établissement ou école.....

à - Madame le Recteur S/C du chef d'établissement (2nd degré)
- Monsieur l'inspecteur d'académie S/C de l'IEN (1er degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 26 mars 2019 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à BEAUVAIS.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veuillez agréer, Madame le Recteur (ou Monsieur l'inspecteur d'académie) l'expression de ma considération distinguée.

A..... Le..... Signature

(1) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

**SUPPRIMER
120 000
EMPLOIS**

SANS QUE
CELA NUISE AU
SERVICE PUBLIC,

y'a un truc non ?

